

COMMUNE DE RAVILLOLES



PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JUIN 2026

Début de la séance : 19h30

PRÉSENTS :

M. le Maire : DUTEL Bruno

Mme et M. les adjoints : GROSSIORD Christine, JOLY Bernard.

Mmes et Mrs. les conseillers :

BATIFOULIER Liliane, JOLY Catherine, MARTINE Pascale, ABRY Hervé, BRAGUE Joël,
GIRARD Dominique.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Néant

ABSENT(S) REPRESENTÉ(S) : BONDIER Léa pouvoir à JOLY Bernard
LIGNIER Fabrice pouvoir à MARTINE Pascale

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JOLY Catherine

1/ Approbation du P.V. du conseil municipal en date du 12 mai 2026

M. le Maire demande aux conseillers s'il y a des observations.
Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

2/ SIEC du Jura, Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable : demande de subventions

M. le Maire expose :

VU les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée et notamment celle du 31/10/2025 retenant la proposition du SIEC du Jura pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,

CONSIDÉRANT le besoin de la commune d'élaborer un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, estimant le montant toutes dépenses confondues à 60 000,00 € HT.

CONSIDÉRANT que cette opération est susceptible de faire l'objet de subventions de l'Etat (au titre de la DETR) et de l'Agence de l'Eau.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le besoin de la commune d'élaborer un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et estimant le montant toutes dépenses confondues à 60 000,00 € HT.

SOLLICITE de l'Etat une subvention au titre de la DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX à hauteur du taux maximum pouvant être accordé.

SOLLICITE de l'Agence de l'Eau une subvention à hauteur du taux maximum pouvant être accordé

AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : **Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0**

3/ ONF : Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office National des Forêts pour des recettes issues des ventes de bois

M. le Maire expose :

VU le projet de convention de mandat de facturation,

CONSIDERANT que la commune de Ravilloles est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,

CONSIDERANT que la commercialisation des coupes et produits de coupes issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,

CONSIDERANT que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

CONSIDERANT que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DONNE mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

La délibération sera transmise à l'ONF.

VOTE : **Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0**

4/ PNR le projet de contrat Natura 2000 forestier « mesure F12-Dispositif favorisant le développement de bois sénescents 2 – Ilots de bois sénescents ou ilots Natura 2000 », à porter par la commune de Ravilloles sur les parcelles forestières communales N°11 (pour partie) et N°19 (pour partie), pour une surface totale de 1,28 ha ; contrat d'une durée de 5 ans

M. le Maire expose :

VU le plan d'aménagement forestier de la commune de Ravilloles, validé pour la période 2022-2041 lors du conseil municipal du 25 février 2022 (délibération n°08/2022) ;

CONSIDERANT la possibilité d'immobiliser le fond et les bois des parcelles forestières communales n°11 (pour partie) et n°19 (pour partie) sur une surface totale de 1,28 ha au lieu-dit « Combe noire » et intégrée au site Natura 2000 du « Plateau du Lizon » ;

CONSIDERANT que, sur cette surface, 25 arbres remarquables peuvent être retenus ;

CONSIDERANT que le montant financier dudit contrat, calculé à hauteur de 7 178 €, est co-financé à 100% par l'Europe et la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de la politique Natura 2000.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de contrat Natura 2000 forestier « mesure F12 – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents 2- Ilots de bois sénescents ou ilots Natura 2000 » sur les parcelles forestières communales de Ravilloles n°11 (pour partie) et n°19 (pour partie), pour une surface totale de 1,28 ha ; contrat d'une durée de 5 ans.

NOTE que l'immobilisation du fond et des bois durera 30 années, entre 2026 et 2055 ;

SOLLICITE l'Europe-Feader et la Région Bourgogne Franche-Comté pour le financement du contrat pour un montant de 7 178 €.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : **Pour : 11** **Abstention : 0** **Contre : 0**

5/ Délibération autorisant EDF à procéder au démantèlement de la passerelle

M. le Maire expose :

CONSIDERANT que la passerelle implantée sur le barrage de Ravilloles présente un risque pour la sécurité des personnes, notamment en période de crue du Lizon ;

CONSIDERANT que le maintien de cet ouvrage est susceptible de compromettre le bon fonctionnement et la stabilité du barrage ;

CONSIDERANT qu'il convient, dans l'intérêt de la sécurité publique et de la préservation des ouvrages hydrauliques, de procéder à sa suppression ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la suppression de la passerelle située sur le barrage de Ravilloles.

CONFIE la réalisation des travaux de dépose de la passerelle à EDF qui prendra à sa charge la totalité des travaux pour un montant de 7 000 € TTC.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE :

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 2

6/ COMCOM Haut-Jura Saint-Claude : Présentation du rapport d'activité 2025

M. le Maire rappelle aux élus qu'ils ont reçu ce rapport par mail afin qu'ils puissent en prendre connaissance préalablement.

Il demande aux conseillers s'il y a des observations. Aucune remarque n'est formulée.

7/ COMCOM Haut-Jura Saint-Claude : Désignation d'un référent communal PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

Se propose : Dominique GIRARD
Accord des élus

8/ COMCOM Haut-Jura Saint-Claude : Désignation d'un référent communal au SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)"

Se propose : Joël BRAGUE
Accord des élus

9/ Affaire commune de Ravilloles-Epoux Galasso

M. le Maire rappelle qu'une procédure juridique est en cours et demande si on la poursuit.
Accord des élus pour la poursuite de la procédure.

10/ Actualisation et mise en page du PCS : Désignation d'un élu

Le plan a été établi sous le mandat précédent mais non finalisé. Il faut le vérifier et l'actualiser avant transmission aux services préfectoraux et mettre en place le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Pascale MARTINE qui a déjà participé au projet d'élaboration souhaite poursuivre le dossier et demande des volontaires pour l'accompagner.

Se proposent Christine GROSSIORD, Catherine et Bernard JOLY, Joël BRAGUE, Hervé ABRY et Liliane BATIFOULIER.

11/ Composition définitive de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Par délibération n°34/2026 en date du 12/05/2026, le conseil municipal a établi la liste de contribuables susceptibles de siéger à la CCID.

Après examen de la liste, le Directeur Départemental des Finances Publiques a désigné comme membres de la commission communale des impôts directs :

Titulaires : JOLY Bernard, GROSSIORD Christine, BRAGUE Joël, BATIFOULIER Liliane, GIRARD Dominique et JOLY Catherine

Suppléants : ABRY Hervé, BONDIER Léa, PECLET Jean, LANCON René, BUFFET Yvette et DALLOZ Michel

12/ Opération Brioches 2026

Liliane BATIFOULIER est chargée de l'opération de vente de brioches au profit de l'APEI.
Elle se déroulera du lundi 5 au dimanche 11 octobre 2026 et mobilisera 5 équipes de 2 personnes.

Christelle GIRARD, Catherine JOLY et Christine GROSSIORD se sont proposées pour rejoindre l'équipe de distribution.

13/ Carte Avantage Jeunes 2026-2027

Elle est offerte par la commune aux jeunes de 6 à 21 ans (Nés entre le 01/01/2005 et le 31/12/2020) domiciliés à Ravilloles et sur réservation préalable.

14/ Demande d'échange de terrains- M Sylvain CLERC

M. le Maire propose aux élus le rachat de la parcelle complète située en partie sur le terrain de foot à M. Sylvain CLERC. Une offre lui sera faite en ce sens.
Accord des élus

15/ Comptes rendus de réunions et commissions

21/05 SIEG à Saint-Laurent
29/05 SMAAHJ à Saint-Claude
10/6 Communes Forestières Risque de Feux à Lect
11/6 COPIL DDT-PNR-EDF et élus en Mairie de Ravilloles
16/6 Conseil d'école à l'école de Ravilloles
20/6 PNR à Prémanon
25/6 FRANCAS en Mairie de Ravilloles
29/6 SMAAHJ à Saint-Claude

16/ Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

Location du logement communal numéro 2 aux Rochettes à M. Vix-Dutrey au 1^{er} juin 2026.

17/ Questions diverses

Feux d'artifices du 14 juillet deux élus seront chargés de faire la circulation.

Le Maire lève la séance à 21h45.

Fait à Ravilloles, le 2 Juillet 2026

Le Maire,

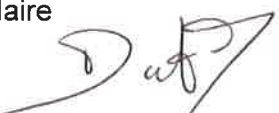
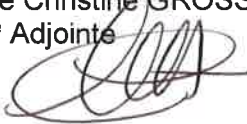
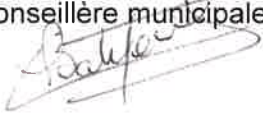
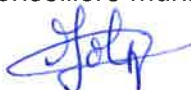
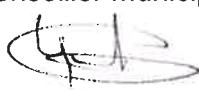
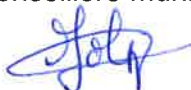
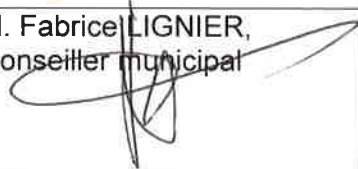


Le secrétaire,



Observations :

Signatures des conseillers présents lors de la séance du 22/09/2026

M. Bruno DUTEL, Maire 	M. Bernard JOLY, 1 ^{er} Adjoint 	Mme Christine GROSSIORD 2 ^{ème} Adjointe 
M. Hervé ABRY, Conseiller municipal 	Mme Liliane BATIFOULIER, Conseillère municipale 	Mme Léa BONDIER, Conseillère municipale 
M. Joël BRAGUE, Conseiller municipal 	M. Dominique GIRARD Conseiller municipal 	Mme Catherine JOLY, Conseillère municipale 
M. Fabrice LIGNIER, Conseiller municipal 	Mme Pascale MARTINE Conseillère municipale 	